

Communauté
de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

2024_083

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, FILLOUX Virginie, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	5	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	57	

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à FILLOUX Virginie
- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUIBERT Xavier qui donne pouvoir à BAMBAGINI Martine
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- LAVERGNE Michel qui donne pouvoir à ROCH Jean-Marie
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie

Excusés : BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Esclamadon, Vice-Président chargé de l'Habitat, s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner cinq dossiers, pour un montant global de subvention de 2 250 € :

- Dossier de M. Crosbie (Bellac) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 575 € ;
- Dossier de M. Abdulkarim (Val-d'Oire-et-Gartempe) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 500 € ;
- Dossier de M. Morisceau (Bellac) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 575 € ;
- Dossier de M. Hindmarch (Mailhac-sur-Benaize) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 € ;
- Dossier de M. Durepaire (Berneuil) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 €.

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les cinq demandes de subventions reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les cinq subventions suivantes :

- Une subvention de 575 € à M. Crosbie, pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 500 € à M. Abdulkarim, pour l'amélioration énergétique de son logement.
- Une subvention de 575 € à M. Morisceau, pour l'adaptation de son logement.
- Une subvention de 450 € à M. Hindmarch, pour l'adaptation de son logement.
- Une subvention de 450 e à M. Durepaire, pour l'adaptation de son logement.

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 12/07/2024
Qualité : Signature des ACTES par le
Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Programme départemental de l'habitat - Demandes de subventions

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
 Reçu en préfecture le 12/07/2024
 Publiée le **12 JUL. 2024**

ID : 087-200071942-20240624-2024_083-DE

Éléments constitutifs du projet		Propositions de subvention soumises										
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux AMO	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO		TOTAL CC	
						ANAH	CD87	CCHLeM	ANAH	CD87		CCHLeM
CROSBIE Yvon 26 bis rue des Maisons Neuves 87300 BELLAC	Occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Douche adaptée	5 364 € + 900 € AMO	24/06/2024	2 682,00 €	571,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	275,00 €	575,00 €
ABDULKARIM Wael 8, rue du Gué de Luchapt 87320 VAL D'OIRE ET GARTEMPE	occupant	amélioration énergétique des logements	Remplacement des menuiseries Isolation des combles Changement chauffage	22 506,98 € + 1 083 € AMO	24/06/2024	18 006,00 €	1 125,00 €	500,00 €	1 083,00 €	- €	- €	500,00 €
MORISLEAU Jean-Claude 6, allée des Chânes 87300 BELLAC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Douche adaptée	4 369 € + 900 € AMO	24/06/2024	2 185,00 €	546,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	275,00 €	575,00 €
HINDMARCH Michael 7, la Grange Vieille 87160 MAILLAC-SUR- BENAIZE	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Installation d'un monte-escalier	5 545,02 € + 900 € AMO	24/06/2024	3 882,00 €	693,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	450,00 €
DUREPAIRE Roland 39, route de Poitiers 87300 BERNEUIL	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Installation d'un monte-escalier	6 850 € + 900 € AMO	24/06/2024	4 795,00 €	856,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	450,00 €
TOTAL												2 550,00 €